



TERRALTO
ENSEMBLE FAISONS VIVRE VOS PROJETS



**La Chambre
d'Agriculture
des Ardennes**
au service des
collectivités et des
territoires

La solution durable à vos enjeux de territoire

Vous êtes élu et vous avez l'ambition de mener à bien vos projets pour votre territoire : développer son aménagement tout en gérant le foncier agricole, structurer et valoriser son offre alimentaire, gérer durablement la ressource en eau, la qualité de l'air, accompagner la transition énergétique, maintenir la biodiversité, encourager l'économie circulaire... Pour vous accompagner face aux défis à venir, les Chambres d'agriculture ont créé TERRALTO **pour mieux vous accompagner au quotidien en vous proposant conseil, formation et expertise dans une vision concertée et au plus près de vos réalités.**



Expertise locale

À l'écoute de vos besoins, nous mettons à votre service des équipes d'experts pluridisciplinaires ainsi que leur connaissance de la ruralité, des pratiques agricoles et de la réglementation, pour accompagner vos projets de façon globale et transversale.



Ancrage territorial

Forts de notre présence sur le terrain et de notre expérience dans l'accompagnement et le financement de projets, nous vous apportons des solutions en lien avec les enjeux du territoire.



Médiation et concertation

Nous nous appuyons sur la concertation entre les différents acteurs locaux dans une position de facilitateur, d'animateur et d'expert pour des solutions sur-mesures et partagées.

Le mot du Président



Les nouveaux conseils municipaux et communautaires sont installés et débutent leurs premiers travaux. Les projets communaux ou intercommunaux que vous allez développer ou poursuivre ont souvent un lien avec l'agriculture : accès au foncier, qualité de l'eau, aménagement de l'espace, attractivité du territoire, développement économique local...

Depuis de nombreuses années, la chambre d'Agriculture des Ardennes est à l'écoute des territoires et veille à développer des synergies entre les différents acteurs dans la mise en œuvre des projets locaux.

Avec ses 60 salariés, elle met au service des collectivités ses compétences et savoir-faire dans le domaine agricole, sa connaissance du terrain et des agriculteurs, pour répondre à vos problématiques locales et accompagner l'émergence de projets.

Aujourd'hui, un groupe de 13 élus de la Chambre d'Agriculture porte cette dynamique, s'implique localement, réfléchit collectivement aux enjeux, est force de proposition.

Cette offre de services s'appuie sur la marque du réseau national des chambres d'agriculture, « terralto ». Elle vous présente une vision globale des domaines d'intervention de la chambre d'agriculture auprès des collectivités.

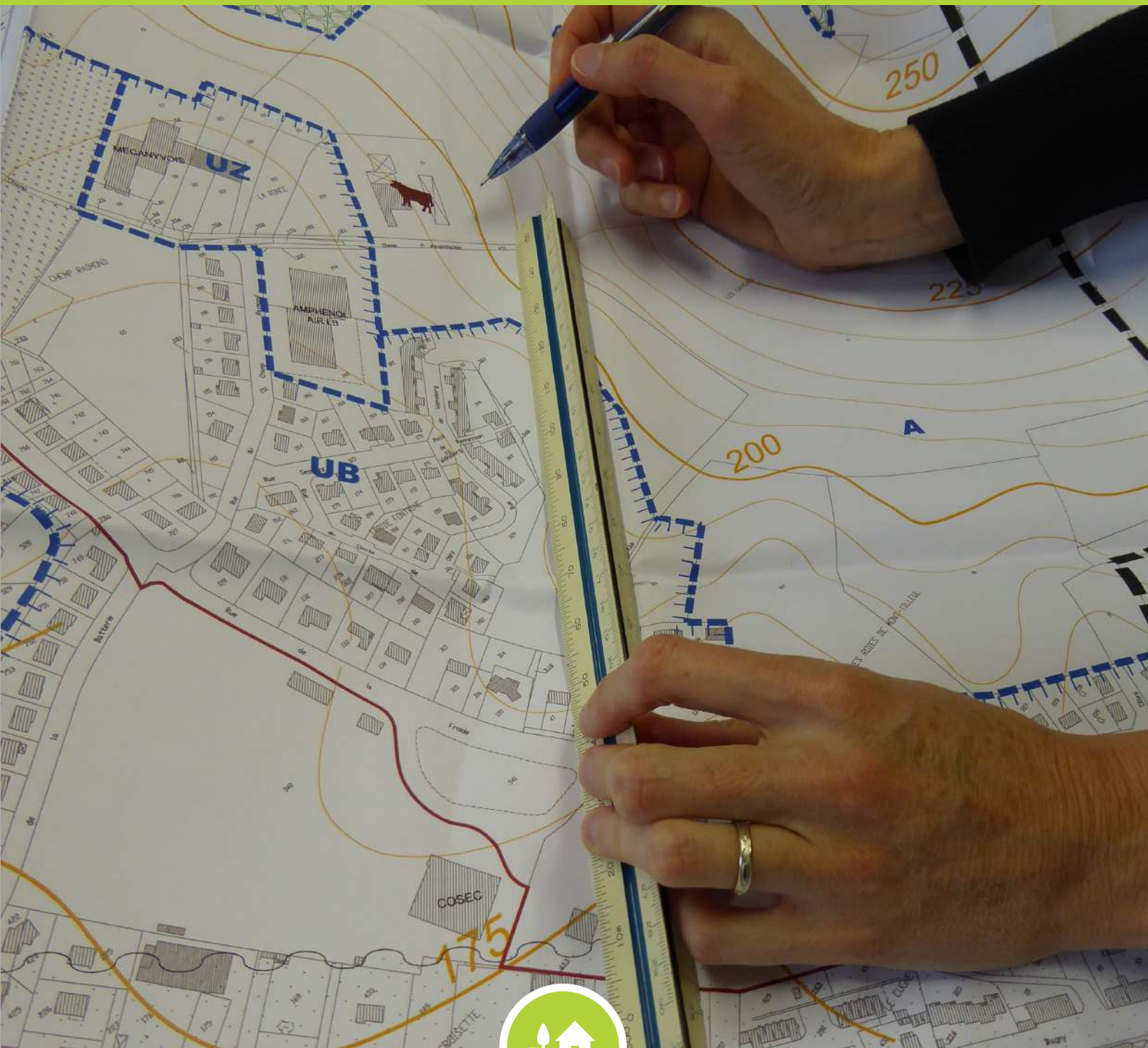
Benoît DAVE

**Président de la Chambre d'Agriculture
des Ardennes**

Nos domaines de compétences

-  **AMÉNAGER L'ESPACE** p. 5
-  **LUTTER CONTRE LES PROBLÉMATIQUES DE RUISSELLEMENT** p. 9
-  **GÉRER DURABLEMENT VOS COURS D'EAU** p. 12
-  **PROTÉGER VOTRE RESSOURCE EN EAU** p. 15
-  **DÉVELOPPER LES CIRCUITS DE PROXIMITÉ** p. 17
-  **MAINTENIR ET DÉVELOPPER L'EMPLOI AGRICOLE** p. 21
-  **ACCROÎTRE L'ATTRACTIVITÉ DE VOTRE TERRITOIRE** p. 24
-  **AGIR POUR LA BIODIVERSITÉ, L'ENVIRONNEMENT ET LES PAYSAGES** p. 27
-  **RECYCLER LES DÉCHETS : BOUES ET PNEUS** p. 29
-  **CRÉER DU LIEN : VIVRE ENSEMBLE** p. 32
-  **ACCOMPAGNER LES TERRITOIRES** p. 35

Aménager l'espace



Diagnostic agricole pour l'urbanisme (DAU)

Votre collectivité réfléchit à planifier son territoire pour se développer et a décidé de se doter d'un document d'urbanisme ? Votre commune connaît des problématiques pour urbaniser ? Son urbanisation est contrainte par la présence de bâtiments agricoles ?

La Chambre d'Agriculture propose d'accompagner toute collectivité et a construit une méthodologie spécifique pour réaliser un Diagnostic Agricole pour l'Urbanisme. Voulu comme un véritable outil d'aide à la décision, ce diagnostic permet de connaître les exploitations agricoles d'un territoire donné et de mettre en évidence les enjeux pour réussir à articuler «préservation des activités agricoles» et «développement communal».

Le Diagnostic Agricole d'Urbanisme est un outil concis et visuel (rendu sous forme cartographique), basé sur une démarche participative avec les exploitants agricoles et les élus locaux.

Références : plus de 50 communes, 3 PLUi (Rethélois, Argonne, Thiérache).

VOTRE INTERLOCUTEUR

Sandrine BOSSU

✉ s.bossu@ardennes.chambagri.fr

☎ 03.24.36.64.49

Tarif sur devis
en fonction de la taille et des enjeux du territoire étudié

Assistance à maîtrise d'ouvrage : projets, travaux d'utilité publique

Vous avez un projet d'utilité publique ou vous réalisez des travaux d'intérêt général ? La Chambre d'agriculture vous assiste dans toutes vos démarches :

- Élaboration des projets en lien avec l'activité agricole : étude d'impacts, analyse des variantes... ;
- Accompagnement dans les procédures d'éviction ;
- Gestion des occupations temporaires liées aux travaux : convention, états des lieux contradictoires, prescriptions techniques... ;
- Calculs des indemnités de compensation agricole ;
- Médiation, négociation et conseils...

Exemples : Ligne RTE, A304, ZAC de Wé...

VOTRE INTERLOCUTEUR

Franck ROBERTY

✉ f.roberty@ardennes.chambagri.fr

☎ 03.24.36.64.53

Tarif sur devis

Réaliser l'étude d'impact agricole d'un projet


Sur le département, tout projet soumis à étude d'impact environnemental consommant plus de 3ha de terre agricole doit produire une étude d'impact sur l'économie agricole du territoire.

La méthodologie que nous utilisons pour cette étude respecte strictement le contenu préconisé par les textes réglementaires. Elle permet de guider le porteur de projet : réduction des impacts, chiffrage de la compensation nécessaire, proposition de solutions pour la mise en oeuvre. Elle se base sur des entretiens avec les exploitants du territoire ainsi que sur son expertise transversale. Elle évalue les impacts collectifs du projet, c'est-à-dire les impacts sur l'activité agricole et les filières associées. Elle propose également des solutions pragmatiques pour limiter ces impacts. Si des effets négatifs persistent, alors un fonds de compensation sera créé. L'étude proposée par nos services anticipe les modalités d'utilisation du fonds en se basant sur des projets collectifs et des porteurs de projet du territoire.

Références : étude pour TTREnergy, Eole RES, H2Air...

VOTRE INTERLOCUTEUR

Céline DEHU

 c.dehu@ardennes.chambagri.fr

 03.24.36.64.47

Tarif de 10 000 € à 20 000 € selon l'ampleur du projet


Repenser le parcellaire agricole

Trop de passage d'engins agricoles en cœur de commune ? Comment intégrer la problématique de Zone de Non-Traitement (ZNT) ? Besoin de surface pour un projet communal ? Et si les échanges parcellaires pouvaient répondre à toutes ces interrogations ?

Actuellement, la Chambre d'Agriculture accompagne des groupes d'exploitants qui souhaitent réaliser des échanges parcellaires en prenant en compte l'ensemble des problématiques territoriales. Une dizaine de groupes sont accompagnés dans les Ardennes. En plus d'accroître la compétitivité des exploitations, ces projets permettent de repenser le territoire communal dans sa complexité et de favoriser un projet collectif agricole avec les exploitants volontaires.

VOTRE INTERLOCUTEUR

Céline DEHU

 c.dehu@ardennes.chambagri.fr

 03.24.36.64.47

Lancer un aménagement foncier : une formation pour réfléchir ensemble


Qu'est-ce qu'un aménagement foncier ? Comment se déroule-t-il ? Quelles en sont les clés de réussite ?


Les aménagements fonciers sont des outils puissants de restructuration du parcellaire et du paysage. Mais cette procédure s'inscrit sur plusieurs années et elle fait intervenir de nombreux acteurs. Elle peut aussi générer des tensions entre les agriculteurs. La Chambre d'Agriculture propose une journée de formation pour maîtriser les étapes de la procédure, identifier les moments stratégiques et les clés de réussite d'un tel projet. Ce temps de réflexion collectif permet d'aborder plus sereinement chaque étape de l'aménagement foncier en responsabilisant les acteurs dans la recherche de l'intérêt collectif.

Références : Sapogne-sur-Marche, Ecordal.

VOTRE INTERLOCUTEUR

Céline DEHU

 c.dehu@ardennes.chambagri.fr

 03.24.36.64.47



Tarif sur devis


Cartographier, visualiser vos données et projets

Disposez d'une cartographie personnalisée de votre territoire : photo-aériennes et fonds cartographiques de l'IGN agrémentés de textes, tracés, pictogrammes et illustrations de votre choix. Enrichissez la vision de vos actions et projets en intégrant des données agricoles ou autres : registre parcellaire graphique, type de sols, zonages environnementaux, zones naturelles...

La Chambre d'Agriculture conçoit des cartes d'édition ou de travail et réalise des impressions de la page A4 au poster A0.

VOTRE INTERLOCUTEUR

Isabelle MAUCUIT

 i.maucuit@ardennes.chambagri.fr

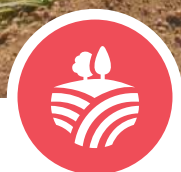
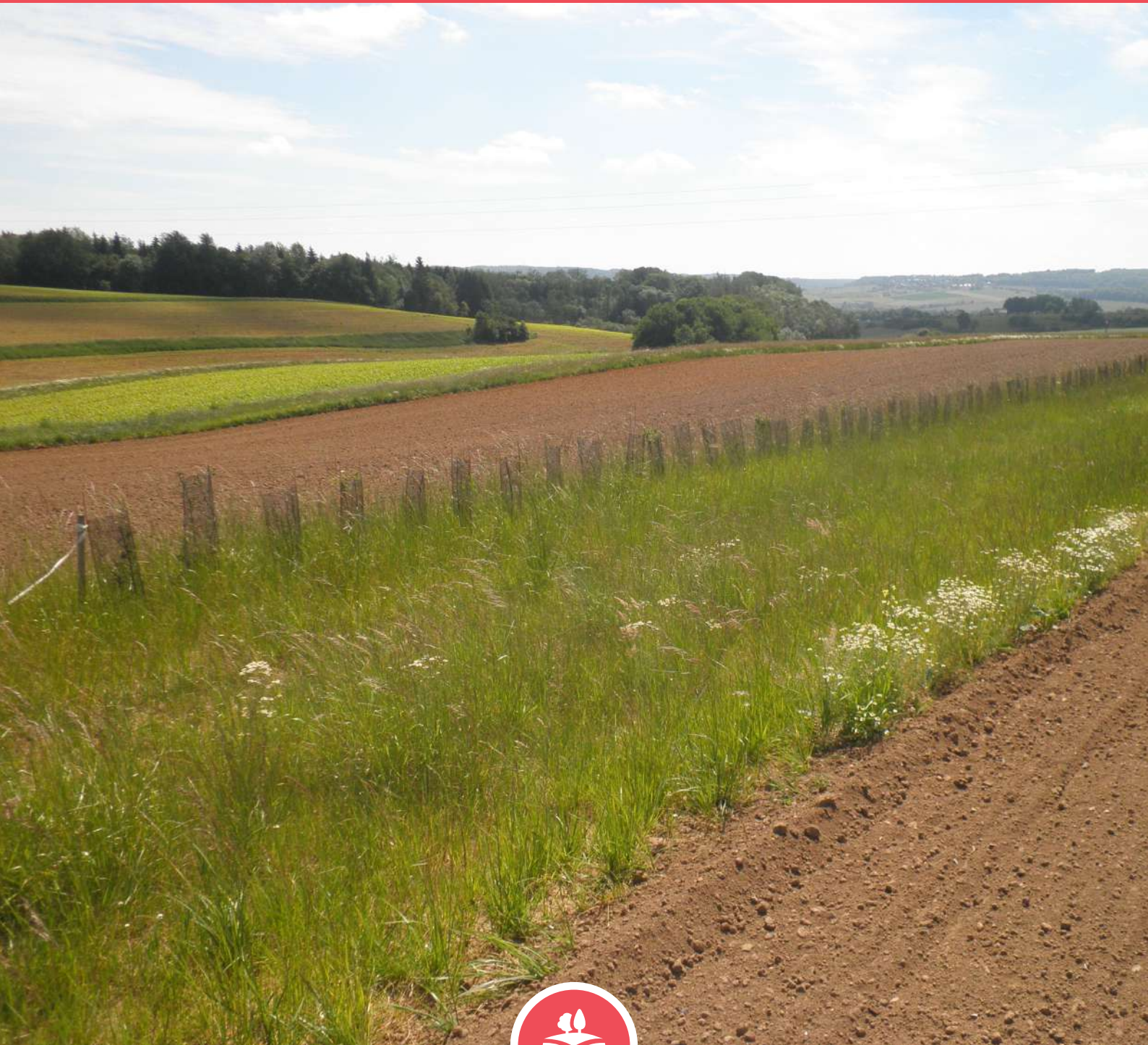
 03.24.56.58.33

Tarif sur devis

Améliorer la circulation agricole et la sécurité routière

Vous pouvez retrouver la présentation complète de cette prestation à la page 33 de ce catalogue.

Lutter contre les problématiques de ruissellement




Diagnostic de bassin versant et propositions d'aménagement

L'UDASA établit un diagnostic de bassin versant en recensant auprès des agriculteurs les problématiques qu'ils rencontrent, les pratiques agricoles du territoire, les éléments structurants en place ainsi que l'occupation du sol.

Elle réalise la visualisation cartographique des enjeux et solutions et participe à la construction d'un plan d'aménagement avec les agriculteurs et les acteurs locaux. Un accompagnement est aussi apporté sur la recherche de financements.

Plusieurs communes ont déjà sollicité nos services, comme celle d'Alland'huy-et-Sausseuil pour lutter contre des problématiques de ruissellement.

VOS INTERLOCUTEURS

Adrien DEMAULJEAN  a.demauljean@ardennes.chambagri.fr  03.24.36.64.45
Benoît HARBOUX  b.harbox@ardennes.chambagri.fr  03.24.36.64.43

Tarif sur devis



Remanier le parcellaire agricole pour mettre en place des aménagements préventifs

Des problématiques d'érosion sur vos parcelles ? Des coulées de boues récurrentes sur votre commune ? Des aménagements à intégrer dans le parcellaire agricole ?

Afin de limiter les effets d'érosion et coulées de boues, le sens de travail des parcelles et le positionnement de haie et bandes tampons peuvent être étudiés en lien avec l'UDASA.

Plusieurs outils de restructuration foncière peuvent faciliter la mise en oeuvre de ces aménagements : l'aménagement foncier, agricole, forestier et environnemental ou les échanges à l'amiable. Une journée de formation sur votre commune peut être proposée afin de vous aider à choisir l'outil le plus adapté à votre situation et initier la démarche. La Chambre d'Agriculture peut accompagner ensuite l'ensemble du projet jusqu'à l'acquisition foncière des terrains et la tenue des travaux.

VOTRE INTERLOCUTEUR

Céline DEHU  c.dehu@ardennes.chambagri.fr  03.24.36.64.47



Tarif sur devis

Création d'associations de propriétaires

Mettre en place une Association Syndicale Autorisée (ASA) ou une ASP permet d'assurer une gestion territoriale par les locaux. L'implication des propriétaires garantit la durabilité des actions. L'objet peut porter sur l'entretien des cours d'eau et/ou des chemins.

La création d'une ASA nécessite une co-construction politique et administrative avec la communauté de communes, les communes et les propriétaires.

Quelques exemples de création d'associations de propriétaires : ASA de chemins de Roizy et ASA des 6 Communes (Ruisseau de Saulces Champenoises).

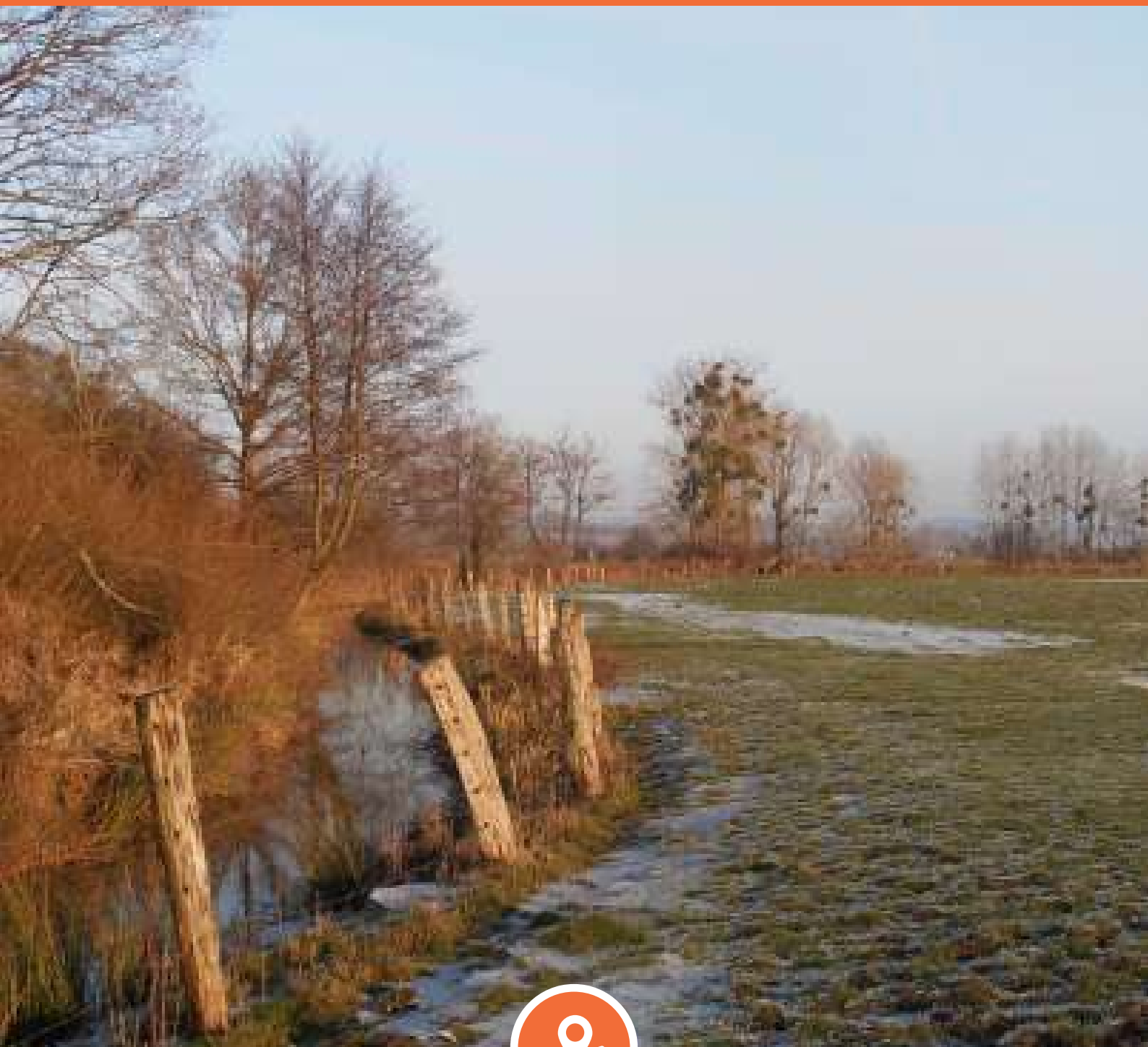
VOS INTERLOCUTEURS

Adrien DEMAULJEAN	✉ a.demauljean@ardennes.chambagri.fr	☎ 03.24.36.64.45
Benoît HARBOUX	✉ b.harbox@ardennes.chambagri.fr	☎ 03.24.36.64.43



Tarif sur devis

Gérer durablement vos cours d'eau



Dans les Ardennes, l'ensemble des Associations Syndicales de Propriétaires (ASA) ainsi que plusieurs Associations Foncières (AF), fédérées par l'Union Départementale des Associations Syndicales de Propriétaires (UDASA) mènent des actions d'envergure afin de répondre aux attentes des propriétaires et exploitants tant sur les thématiques d'hydraulique (cours d'eau/fossés) que de voiries (chemins ruraux et d'exploitation). Chaque action a pour mot d'ordre la recherche d'un équilibre entre maintien ou amélioration du foncier et préservation de l'environnement.

Accueillie au sein de la Chambre d'Agriculture des Ardennes depuis 2000, l'UDASA propose un accompagnement administratif et technique auprès de ces associations. Cette particularité permet annuellement d'entretenir ou restaurer plusieurs dizaines de kilomètres de cours d'eau sur les 450 inscrits dans le périmètre des associations, sans compter l'émergence de projets d'aménagement de traversée de village dans les communes faisant partie des périmètres d'ASA.

En complément de ses missions principales, l'UDASA s'investit également sur les problématiques globales de bassin versant (cours d'eau, érosion, ruissellement), afin d'accompagner les agriculteurs comme acteurs de leur territoire.

Adhérer à l'UDASA

L'Union Départementale des Associations Syndicales Autorisées (UDASA) assure un accompagnement administratif et comptable des associations syndicales de propriétaires : gestion de la base propriétaires, organisation des réunions, assemblées générales, appels de cotisation...

VOTRE INTERLOCUTEUR

Marie DEBRAUX



udasa@ardennes.chambagri.fr



03.24.56.14.43



Tarif forfait d'adhésion de 510 € HT la 1^{ère} année
plus une cotisation annuelle de 0,46€/ha

Aménager le cours d'eau au coeur de ma commune

L'UDASA accompagne les collectivités qui souhaitent limiter les problèmes d'envasement de leur(s) cours d'eau, que ce soit pour des motivations paysagères ou pour en améliorer les fonctions écologiques

L'UDASA a déjà travaillé sur plusieurs projets de ce type, comme par exemple sur les communes d'Amagne, de Coucy ou de Novion-Porcien...

VOS INTERLOCUTEURS

Adrien DEMAULJEAN



a.demauljean@ardennes.chambagri.fr



03.24.36.64.45

Benoît HARBOUX



b.harbox@ardennes.chambagri.fr



03.24.36.64.43



Tarif sur devis

Diagnostic de cours d'eau

L'UDASA peut vous apporter son expertise afin de réaliser une observation et un diagnostic sur le dérèglement du fonctionnement des cours d'eau présents sur votre territoire et répondre à vos questionnements sur les possibilités d'actions.

VOS INTERLOCUTEURS

Adrien DEMAULJEAN  a.demauljean@ardennes.chambagri.fr  03.24.36.64.45
Benoît HARBOUX  b.harboux@ardennes.chambagri.fr  03.24.36.64.43






Tarif sur devis

Assistance à Maître d'Ouvrage

L'UDASA vous accompagne sur les possibilités d'intervention à mener sur les cours d'eau ou certains émissaires présents sur votre territoire, sur le montage de dossiers de financement et sur l'élaboration de dossiers administratifs (dossiers de déclaration loi sur l'eau).

Exemples : projets de l'AFR de Sorbon et de la commune de Vendresse.

VOS INTERLOCUTEURS

Adrien DEMAULJEAN  a.demauljean@ardennes.chambagri.fr  03.24.36.64.45
Benoît HARBOUX  b.harboux@ardennes.chambagri.fr  03.24.36.64.43



Tarif sur devis

Protéger votre ressource en eau



Diagnostic Territorial Multi-Pressions (DTMP)

Vous devez mettre en place une démarche d'Aire d'Alimentation de Captage mais vous redoutez une étude inutile, trop éloignée de la réalité locale ? Vous en craignez les impacts pour les exploitants concernés ?

La Chambre d'Agriculture peut réaliser pour vous le Diagnostic Territorial des pressions agricoles et non agricoles, c'est-à-dire le recensement des activités et l'analyse de leurs risques vis-à-vis de la ressource. Elle le fait dans une démarche participative qui associe les acteurs locaux pour partager avec eux les constats et co-construire un plan d'actions concret pour améliorer la qualité de l'eau. Elle recherche à concilier l'atteinte des objectifs de qualité d'eau avec l'économie agricole et pour cela, de nombreuses solutions équitables existent.

VOTRE INTERLOCUTEUR

Delphine COQUET

✉ d.coquet@ardennes.chambagri.fr

☎ 03.24.33.71.03

***Tarif** dépendant de l'ampleur de l'AAC, des activités présentes et des attentes exprimées par la collectivité au travers du cahier des charges de l'appel d'offre*
Étude subventionnée par les agences de l'eau

Animation du plan d'action agricole de votre captage d'eau

Vous avez conduit l'étude d'Aire d'Alimentation de Captage qui a abouti à l'écriture d'un plan d'action agricole et non agricole. Vous devez maintenant le mettre en œuvre de manière efficace.

La Chambre d'Agriculture peut assurer l'animation de la partie agricole de ce plan d'actions.

Grâce à son implantation locale, ses conseillers-terrain et leurs compétences pédagogiques et pluri-disciplinaires, la Chambre d'Agriculture est le bon interlocuteur pour vous accompagner dans ce projet. Elle accompagne également les exploitants dans une meilleure prise en compte de l'environnement, en intégrant leur logique globale d'exploitation et leurs contraintes technico-économiques.

VOTRE INTERLOCUTEUR

Adrien BALCEROWIAK

✉ a.balcerowiak@ardennes.chambagri.fr

☎ 03.24.33.71.19

Juliette GANDON

✉ j.gandon@ardennes.chambagri.fr

☎ 03.24.33.89.68

***Tarif** dépendant de l'ampleur de l'AAC, des actions prévues et des attentes exprimées par la collectivité au travers du cahier des charges de l'appel d'offre*
Étude subventionnée par les agences de l'eau

Développer les circuits alimentaires de proximité



Construire votre Projet Alimentaire Territorial

Les Projets Alimentaires Territoriaux sont des projets de territoire qui permettent de réfléchir l'alimentation sous toutes ses facettes !

Un Projet Alimentaire Territorial offre de nombreuses opportunités en créant de la valeur ajoutée sur votre territoire (renforcer les volumes de production, développer la gamme de produits alimentaires et les circuits de commercialisation pour répondre à la demande du « consommer local » ...) et en le dynamisant (fédérer les acteurs, favoriser la transversalité des différentes politiques publiques, répondre aux attentes sociétales ...)

La Chambre d'Agriculture vous accompagne pour élaborer votre projet alimentaire territorial de façon concertée avec les différents acteurs du territoire, en cohérence avec les orientations du Pacte Ardennes et du Plan de Relance.


Afin d'assurer l'ancrage territorial du projet avec une dimension économique, environnementale et sociale, plusieurs étapes sont à prévoir :

- Cadrage politique et définition de la démarche
- Mobilisation des acteurs : repérage des forces vives et des initiatives, définition d'une méthode d'animation
- Réalisation d'un diagnostic et d'un état des lieux au service de l'émergence d'argument et pour consolider la mobilisation des acteurs
- Analyse de manière partagée du diagnostic et réalisation d'un cadre logique
- Définition d'une stratégie
- Mise en œuvre du plan d'action : cahiers de charges, objectifs, moyens, résultats attendus ...

Notre accompagnement est possible tout au long de l'élaboration de votre démarche : depuis l'émergence de votre réflexion jusqu'à la mise en œuvre concrète de vos ambitions !

VOTRE INTERLOCUTEUR

Claire PIGNON

 c.pignon@ardennes.chambagri.fr

 03.24.36.64.54

Tarif sur devis

Diagnostic diversification du territoire


Prenez mieux en compte la diversification agricole sur votre territoire !

La Chambre d'Agriculture vous accompagne pour réaliser un diagnostic en réalisant par exemple :

- Une cartographie des exploitations et des activités diversifiées ;
- L'identification des circuits de vente et les flux ;
- Les marchés potentiels de votre territoire ;
- Ou autre action pouvant répondre à vos besoins.

VOTRE INTERLOCUTEUR

Enora LOUESDON

 e.louesdon@ardennes.chambagri.fr

 03.24.36.64.46

Tarif sur devis

Accompagnement des agriculteurs diversifiés du territoire

La Chambre d'Agriculture accompagne les agriculteurs ou futurs agriculteurs dans leur projet de diversification agricole :

- Clarifier les possibilités de mise en oeuvre de son projet de diversification ;
- Identifier les conditions de réussite et faire le point sur les adaptations à prévoir ;
- Évaluer la cohérence avec les objectifs professionnels et personnels.

VOTRE INTERLOCUTEUR

Enora LOUESDON

 e.louesdon@ardennes.chambagri.fr

 03.24.36.64.46

Tarif *gratuit*

Produits locaux et Restauration collective


La demande sociétale de produits locaux et bio ne fait plus débat. La loi EGALIM fixe le cap : 50% de produits durables et de qualité dans la restauration collective publique à partir du 1^{er} janvier 2022.


Depuis plusieurs années, la Chambre d'Agriculture se mobilise pour accompagner collectivités et cantines scolaires dans l'approvisionnement des repas en produits locaux. Nous pouvons vous aider dans :

- Un plan d'approvisionnement prévisionnel et sourcing ;
- Des scénarii d'introduction ;
- L'estimation du budget prévisionnel ;
- La contractualisation avec les producteurs...

VOTRE INTERLOCUTEUR

Enora LOUESDON

 e.louesdon@ardennes.chambagri.fr

 03.24.36.64.46

Tarif *sur devis*

Mettre en place un Marché des Producteurs de Pays



Vous souhaitez développer le « consommer local » sur votre territoire en mettant en place et/ou en labellisant un marché existant ? La Chambre d'Agriculture des Ardennes vous accompagne en :

- Évaluant la pertinence du projet ;
- Articulant le projet avec les marchés déjà en place ;
- Présentant le projet en commission d'agrément «Marché des Producteurs de Pays ».

« *Marché des Producteurs de Pays* » est le réseau national de marchés qui réunissent uniquement des producteurs locaux, tous engagés au respect d'une charte de bonnes pratiques. Cette charte garantit au consommateur une qualité fermière des productions, des produits locaux, de saison et des spécialités de pays, une qualité des pratiques de production et transformation, un contact direct avec le producteur et une transparence sur les pratiques agricoles.

VOTRE INTERLOCUTEUR

Enora LOUESDON

 e.louesdon@ardennes.chambagri.fr

 03.24.36.64.46

Tarif sur devis

Accompagner la mise en place d'un point de vente (magasin, drive fermier...)

La Chambre d'Agriculture accompagne tous les projets individuels ou collectifs, de commercialisation en circuit de proximité (point de vente, magasin collectif, Drive Fermier...).

L'étude comprend :

- L'analyse du potentiel du marché ;
- La connaissance du marché concurrentiel ;
- L'évaluation des débouchés envisagés ;
- L'étude de la zone de chalandise et de l'offre existante ;
- L'étude de la dépense commerciale potentielle.

VOTRE INTERLOCUTEUR

Enora LOUESDON

 e.louesdon@ardennes.chambagri.fr

 03.24.36.64.46

Tarif sur devis

Créer une filière de production territorialisée


Les filières territorialisées ont pour objectifs de valoriser une différenciation du produit basée sur un lien particulier à son territoire d'origine :

- Un mode de production spécifique ;
- Des caractéristiques pédo-climatiques ou une race locale ;
- La demande d'un marché de proximité.

Elles ont en commun l'implication collective des producteurs dans l'organisation de cette filière, et ce, jusqu'à la commercialisation et la promotion du produit.

VOTRE INTERLOCUTEUR

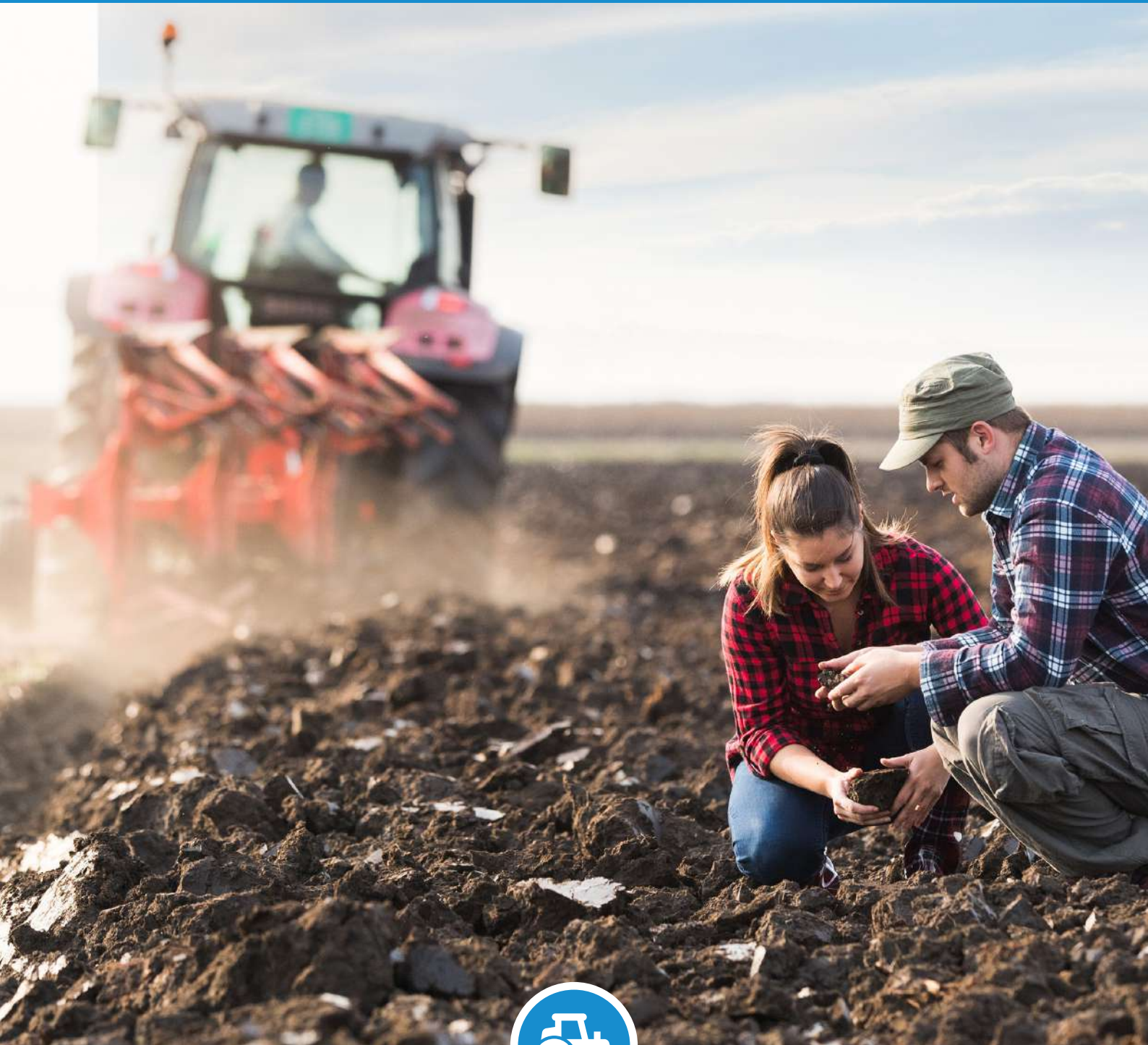
Aurélie SATTEZI

 a.sattezi@ardennes.chambagri.fr

 06.89.58.34.11

Tarif sur devis

Maintenir et développer l'emploi agricole




Faciliter le renouvellement des générations en agriculture


Mener sur son territoire une action de Repérage Agricole, c'est anticiper le maintien des actifs agricoles en rencontrant, le plus en amont possible, les futurs cédants. Cela a plusieurs desseins : permettre aux cédants d'engager une réflexion sur leur propre transmission et identifier les chefs d'exploitation sans repreneur. Une attention particulière est portée sur ce dernier cas, afin de faciliter les installations hors cadre familial.

L'implication des élus de terrain est essentielle pour le bon fonctionnement de l'action. Les élus locaux ont un rôle de facilitateur et contribuent à faire du lien. Il s'agit de mener un travail de fond pour que les décideurs et les élus véhiculent les messages sur le maintien du nombre d'actifs agricoles et para-agricoles. Le maintien des exploitations agricoles et des emplois liés est un enjeu fort pour l'agriculture locale et votre territoire.

VOTRE INTERLOCUTEUR

Amandine CUENOT

 a.cuenot@ardennes.chambagri.fr

 03.24.56.58.34

Tarif sur devis

Emploi salarié

L'agriculture, avec près de 3 000 exploitations agricoles, représente 15 % des entreprises ardennaises, soit 5 % des emplois totaux du département.


Le besoin en main-d'œuvre est de plus en plus important sur l'entreprise. Or, le déficit d'image du secteur, la méconnaissance des métiers de l'agriculture rend difficile le recrutement des futurs collaborateurs.

La Chambre d'Agriculture des Ardennes peut conduire un accompagnement territorialisé :

- Pour définir le besoin réel en emploi des entreprises du secteur ;
- Pour qualifier l'emploi et le poste à pourvoir ;
- Pour recruter et accompagner le demandeur d'emploi dans son projet d'insertion professionnelle ;
- Pour accompagner l'entreprise dans la mise en place du contrat de travail.

VOTRE INTERLOCUTEUR

Chloé BARRÉ

 c.barre@ardennes.chambagri.fr

 03.24.33.71.11

Tarif Sur devis

Accroître l'attractivité de votre territoire



Développer des projets d'accueil à la ferme

Que ce soit dans une dynamique d'évolution de l'exploitation ou dans le cadre d'un projet d'installation, la Chambre d'Agriculture accompagne les porteurs de projet sur :

- Le cadre réglementaire ;
- Les références technico-économiques ;
- L'articulation avec les autres activités de l'exploitation ;
- L'adéquation de l'activité avec les attentes des différents publics.

Rejoindre le réseau national Bienvenue à la Ferme pour les activités de vente de produits fermiers et d'agritourisme, c'est bénéficier d'une confiance client, d'un conseil personnalisé pour son activité, d'outils de communication clé en main, de l'organisation d'événements grand public et d'échanges de pratiques entre agriculteurs adhérents.

VOTRE INTERLOCUTEUR

Enora LOUESDON

 e.louesdon@ardennes.chambagri.fr

 03.24.36.64.46

Tarif gratuit


Intégrer les bâtiments agricoles dans le paysage

Vous souhaitez améliorer la qualité du paysage territorial, et le cadre de vie des agriculteurs et des habitants ?

Les exploitations agricoles ont un impact important sur le paysage. La Chambre d'Agriculture accompagne depuis plusieurs années les communautés de communes pour mettre en place des actions de sensibilisation auprès des agriculteurs, sur le paysage et le cadre de vie. Lors d'une visite sur l'exploitation, elle identifie les points stratégiques à améliorer et construit avec les exploitants le projet d'aménagement paysager de leurs bâtiments agricoles. Elle les conseille également dans le choix des végétaux à planter.

VOTRE INTERLOCUTEUR

Sandrine BOSSU

 s.bossu@ardennes.chambagri.fr

 03.24.36.64.49

Tarif à partir de 600 € pour une exploitation

Organiser une collecte de pneus usagés

Vous pouvez retrouver la présentation complète de cette prestation à la page 31 de ce catalogue.

Organiser une randonnée alliant découverte de ferme et gastronomie locale

Faire découvrir le territoire et son patrimoine, les métiers de l'agriculture et le quotidien des agriculteurs ou encore encourager le « consommer local » ; telles sont les ambitions des randonnées découverte.

La Chambre d'Agriculture des Ardennes propose l'organisation de randonnées pédestres rythmées par des visites de fermes et la découverte de produits locaux. Création sur mesure en lien avec les exploitants agricoles du secteur.

VOTRE INTERLOCUTEUR

Mathilde ROMAIN



m.romain@ardennes.chambagri.fr



03.24.36.64.51

Tarif sur devis

Agir pour la biodiversité, l'environnement et les paysages



Mesures Compensatoires Environnementales : les mettre en oeuvre avec les agriculteurs

Dans le cadre de certains de vos projets, il est possible que des atteintes à l'environnement doivent être compensées. Certaines mesures nécessitent de travailler avec les exploitants agricoles et les propriétaires ruraux.

La Chambre d'Agriculture vous accompagne pour la définition et la mise en place des mesures compensatoires environnementales dans les parcelles ou paysages agricoles en s'appuyant sur une phase d'information et de concertation avec les acteurs locaux, dont les agriculteurs du territoire.


Une analyse du contexte agricole et éco-paysager permet de retenir les mesures les plus efficaces pour compenser l'impact identifié, à les positionner de la façon la plus pertinente sur le territoire et à les mettre en adéquation avec l'activité agricole locale.

Elle organise des actions d'animation collective et d'échanges individuels pour identifier des agriculteurs et propriétaires volontaires pour mettre en place les mesures retenues et nous vous accompagnons pour la rédaction, la négociation et la signature des contrats environnementaux.

Elle vous conseille également sur les niveaux d'indemnisations à appliquer, corrélés aux revenus agricoles du secteur.

VOTRE INTERLOCUTEUR

Franck ROBERTY

 f.roberty@ardennes.chambagri.fr

 03.24.36.64.53

Tarif sur devis

Diagnostic Zones Humides

Dans le cadre de certains de vos projets, il est possible que vous ayez besoin d'identifier si des parcelles présentent en tout ou partie un caractère humide au sens de la réglementation en vigueur.


La Chambre d'Agriculture réalise des diagnostics pédologiques afin d'identifier et de délimiter les Zones Humides à caractère réglementaire.

En cas de compensation environnementale à réaliser, elle vous aide à définir et mettre en place des mesures. Elle vous accompagne pour identifier les agriculteurs et propriétaires volontaires, rédiger et négocier les contrats environnementaux, calculer les indemnités...

A l'échelle de territoires communaux ou inter-communaux, nous pouvons vous accompagner pour identifier les milieux ou zones potentiellement humides afin d'orienter vos choix en matière d'urbanisme ou d'aménagement.

VOTRE INTERLOCUTEUR

Franck ROBERTY

 f.roberty@ardennes.chambagri.fr

 03.24.36.64.53

Tarif sur devis

Recycler les déchets : boues et pneus



La Mission Recyclage Agricole des Déchets des Ardennes (MRAD08)

Les déchets issus de l'épuration des eaux usées, encore appelés « boues urbaines » sont à ce jour majoritairement évacués en agriculture. Ces épandages, à la charge du producteur de déchets, font l'objet d'une réglementation stricte.

La MRAD08 a le statut d'organisme indépendant (arrêté préfectoral n°99-624 du 21 décembre 1999). Elle assure :

- L'interface entre les producteurs de boues, les services de l'Etat et les agriculteurs,
- Une expertise technique sur la faisabilité des épandages et leur mise en oeuvre ;
- Le suivi agronomique des épandages à l'échelle du département ;
- Une veille technique et réglementaire ;
- L'accompagnement des collectivités désireuses de recycler leurs déchets en agriculture.

VOTRE INTERLOCUTEUR

Flore MONTEBRAN



f.montebbran@ardennes.chambagri.fr



03.24.33.71.28



Réaliser le plan d'épandage pour les boues de votre station d'épuration

Vous devez réaliser ou renouveler le plan d'épandage pour les boues de votre station d'épuration ?

Vous devez curer votre lagune d'épuration et recycler les boues issues du curage ?

La Chambre d'Agriculture peut réaliser pour vous l'étude de plan d'épandage avec une cartographie du parcellaire, la détermination de l'aptitude des parcelles à l'épandage des boues et un appui sur les aspects agronomiques et réglementaires concernant le recyclage en agriculture.

Vous bénéficierez ainsi de notre ancrage local et de notre bonne connaissance des pratiques agricoles et des réglementations.

Exemples : Monthermé, Bourg-Fidèle...

VOTRE INTERLOCUTEUR

Martin BRICHOT



m.brichot@ardennes.chambagri.fr



03.24.33.71.24

Tarif Sur devis en fonction du territoire et du volume de boues à recycler

Assurer le suivi des épandages de boues issues de votre station d'épuration

Après la réalisation du plan d'épandage, la collectivité doit assurer la gestion des épandages ainsi qu'un suivi analytique des boues et des sols. Vous souhaitez être accompagné pour ce suivi ?

La Chambre d'Agriculture peut vous apporter un appui technique agronomique pour la gestion des épandages de boues issues de votre station d'épuration en réalisant :


- Le programme prévisionnel des épandages ;
- les prélèvements de boues pour analyse ;
- le suivi analytique des sols dans les parcelles agricoles.

Vous bénéficierez de l'appui d'un conseiller spécialisé en matière de gestion des matières organiques pour vous garantir un suivi annuel de la gestion de vos boues en conformité avec la réglementation.

Exemples : STEP de Les Mazures...

VOTRE INTERLOCUTEUR

Martin BRICHOT

 m.brichot@ardennes.chambagri.fr

 03.24.33.71.24

Tarif Sur devis en fonction de la superficie du plan d'épandage et du volume de boues à recycler

Organiser une collecte de pneus usagés

Les pneus usagés, longtemps recyclés en agriculture pour lester les bâches couvrant les ensilages, posent de nombreux problèmes : présences de corps étrangers et de nuisibles, risques pour le bétail, impact paysager...

Les agriculteurs utilisent de plus en plus d'autres moyens plus pratiques et esthétiques pour couvrir leurs silos. Cependant, faute de solution pour se débarrasser de ces pneus ou freinés par le coût important du retraitement (200 à 500 €/tonne), les agriculteurs sont contraints de conserver ce stock de pneus sur leur exploitation.

Dans le cadre d'un co-financement du recyclage par la communauté de communes, la Chambre d'Agriculture vous accompagne pour l'organisation de la collecte : portage technique et administratif de l'opération (si souhaité), lien avec le prestataire, recherche d'un site, contact avec les agriculteurs pour le travail de chargement, communication et gestion des inscriptions, facturation aux agriculteurs et bilan financier.

Exemples : collectes à Tournes et Aubigny-les-Pothées.

VOTRE INTERLOCUTEUR

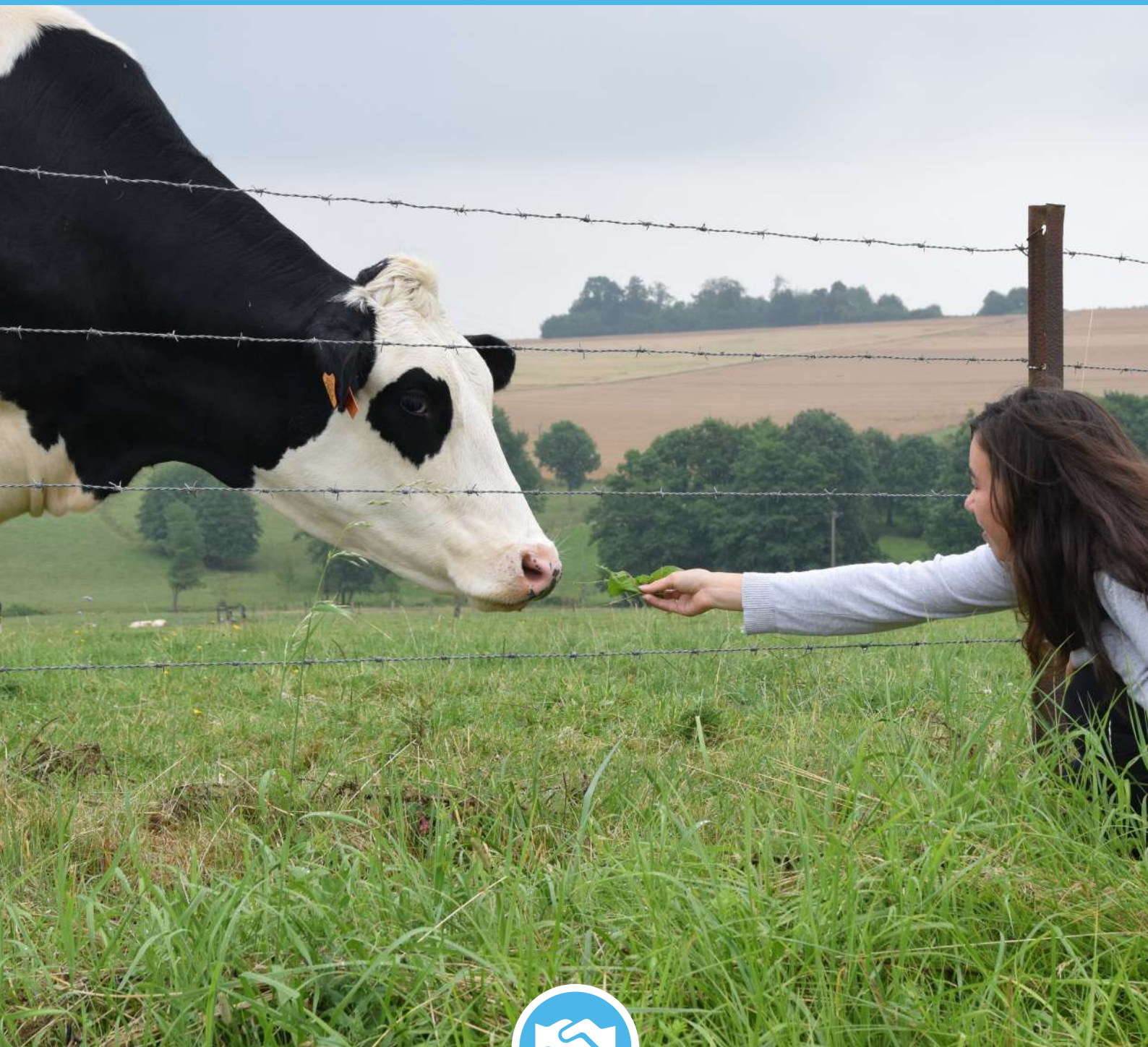
Flore MONTEBRAN

 f.monteb@ardennes.chambagri.fr

 03.24.33.71.28

Tarif de 2 000 € à 4 000 € d'ingénierie selon l'ampleur du projet
Participation conseillée à hauteur de 100 €/tonne de pneus

Créer du lien : vivre ensemble




Améliorer la circulation agricole et la sécurité routière

Difficultés de circulation avec vos engins agricoles ? Vous avez connaissance de projets d'aménagements sur des rues/routes empruntées par les exploitants ? Des secteurs sont connus pour être dangereux ?

Les voiries communales et départementales font régulièrement l'objet de travaux d'aménagement de la chaussée permettant de faciliter le flux de circulation, de diminuer la vitesse des véhicules et d'améliorer ainsi la sécurité des usagers. Si la démarche de sécurisation fait consensus, les contraintes liées aux passages de gros gabarits sont parfois peu prises en compte dans la réalisation de ces aménagements. La chambre d'agriculture et les différents acteurs concernés ont décidé d'engager une démarche concertée, avec l'ambition d'établir une charte des circulations agricoles ayant pour objectif de faciliter la réalisation de projets conciliant les attentes des collectivités, la sécurité des usagers, le confort des riverains et la prise en compte des circulations agricoles. Des diagnostics communaux sont proposés pour étudier les flux des circulations agricoles en amont des projets d'aménagements routiers et ainsi mieux adapter le nouvel aménagement.

VOTRE INTERLOCUTEUR

Sandrine BOSSU

 s.bossu@ardennes.chambagri.fr

 03.24.36.64.49



Tarif sur devis

Résoudre des problématiques de voisinage par la médiation


L'activité agricole peut être à l'origine de tensions dans la commune : nuisances sonores durant les récoltes, boue sur la route en sortie de chemin, traitements phytosanitaires à proximité des habitations, circulation d'engins agricoles, stockage d'effluents d'élevage, cadre de vie...

Un médiateur de la Chambre d'Agriculture vous aide à trouver les solutions en intervenant auprès de l'ensemble des acteurs : agriculteur, habitants, maire... et en facilitant un dialogue constructif.

Un compte-rendu de la médiation permet de formaliser les décisions collectives et les changements de postures ou pratiques.

VOTRE INTERLOCUTEUR

Caroline BERNARD

 c.bernard@ardennes.chambagri.fr

 03.24.56.58.32

Tarif sur devis

Mettre en place une charte de bon voisinage

La Chambre d'Agriculture s'appuie sur un groupe d'acteurs du territoire pour élaborer une charte de bon voisinage sur les thématiques retenues par la commune ou la communauté de communes : utilisation des chemins, traitements phytosanitaires, circulation agricole, pénétration dans les parcelles...

Un plan de communication et de mise en place d'actions concrètes peut également accompagner la démarche. Plusieurs conseillers peuvent intervenir en fonction des sujets retenus.

VOTRE INTERLOCUTEUR

Bénédicte LE CLEZIO



b.leclezio@ardennes.chambagri.fr



06.81.72.12.79

Tarif sur devis

Organiser une randonnée alliant découverte de ferme et gastronomie locale

Vous pouvez retrouver la présentation complète de cette prestation à la page 26 de ce catalogue.

Accompagner les territoires



Dispositif aides directes aux agriculteurs du territoire : instruction des dossiers

La Chambre d'Agriculture vous accompagne sur la mise en place du dispositif d'aides et notamment sur la rédaction des cahiers des charges. Elle peut également réaliser pour vous l'instruction des dossiers déposés par les agriculteurs, les présenter aux commissions compétentes, travailler en concertation avec vos services administratifs, réaliser un suivi pluriannuel des aides octroyées et organiser une visite des actions mises en place par les agriculteurs aidés.

Exemple de réalisation concrète : Instruction des aides pour les Portes du Luxembourg depuis plus de 10 ans.

VOTRE INTERLOCUTEUR

Bénédicte LE CLEZIO



b.leclezio@ardennes.chambagri.fr



06.81.72.12.79

***Tarif** dans le cadre des conventions de partenariat avec les
Communautés de Communes*

Animation de réunions d'élus sur des thématiques agricoles

La Chambre d'Agriculture organise pour vous des réunions sur des thématiques agricoles avec l'intervention d'experts et conseillers de la Chambre d'Agriculture, d'élus agricoles, d'agriculteurs ou d'experts extérieurs. Elle anime des commissions agricoles sur des actions en cours ou pour réfléchir à des orientations futures et co-construire un plan d'action : proposition des sujets, préparation des supports (diaporamas, notes de synthèse...), animation, compte rendus...

Exemple de réalisation concrète : animation des commissions agricoles à l'échelle de plusieurs EPCI (Portes du Luxembourg, Argonne, Thiérache).

VOTRE INTERLOCUTEUR

Bénédicte LE CLEZIO



b.leclezio@ardennes.chambagri.fr



06.81.72.12.79

***Tarif** dans le cadre des conventions de partenariat avec les
Communautés de Communes*

Formation des élus locaux sur «agriculture et territoire»

Un programme de formations spécifique peut être construit sur la base des attentes et besoins des élus.

Chaque thématique est abordée en lien avec l'agriculture :

- Présentation de l'agriculture du territoire, des enjeux ;
- Travaux et foncier (éolien, infrastructures routières, électricité...)
- Urbanisme, économie de foncier ;
- Associations de propriétaires, aménagements de bassin versant ;
- Protection des captages d'eau potable ;
- Compensation environnementale et agricole ;
- Aménagements fonciers ;
- Biodiversité, zones humides...

VOTRE INTERLOCUTEUR

Bénédicte LE CLEZIO



b.leclezio@ardennes.chambagri.fr



06.81.72.12.79

Tarif dans le cadre des conventions de partenariat avec les
Communautés de Communes

Diagnostic agricole de territoire

Ce diagnostic présente les chiffres clés de l'agriculture de votre territoire, les différents systèmes d'exploitation et leur fonctionnement ainsi que les enjeux liés à l'activité agricole.

Il peut également se concentrer sur une problématique spécifique.

Il permet aux élus en place de mieux connaître l'activité économique de leur territoire souvent essentielle. Pour les élus, ce diagnostic représente un outil d'aide à la décision. Cette approche transversale mobilise les différents services de la Chambre d'Agriculture des Ardennes.

VOTRE INTERLOCUTEUR

Bénédicte LE CLEZIO



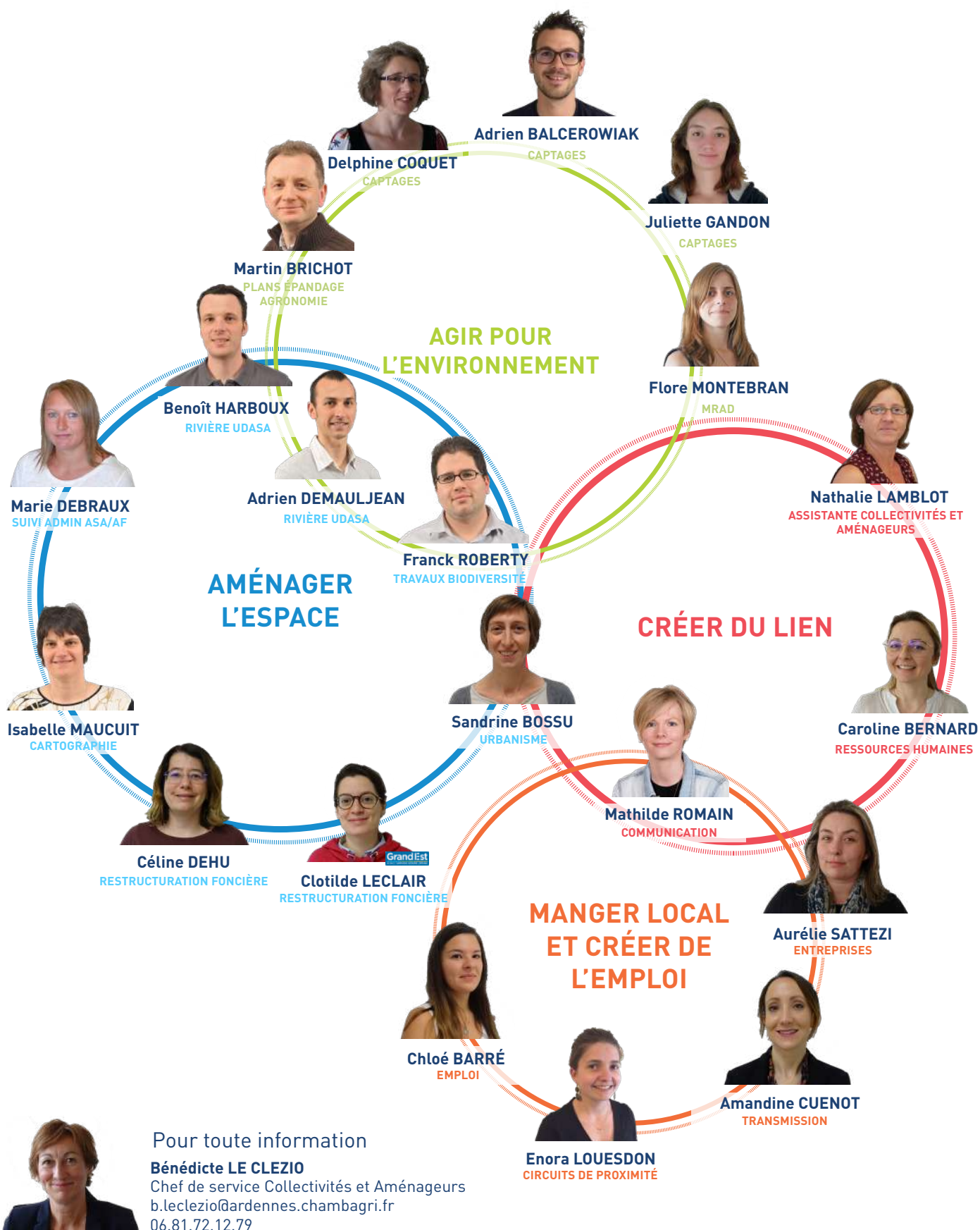
b.leclezio@ardennes.chambagri.fr



06.81.72.12.79

Tarif dans le cadre des conventions de partenariat avec les
Communautés de Communes

Ils accompagnent vos projets



Une équipe d'élus à votre écoute

Le comité «Animation des Territoires» de la Chambre d'Agriculture des Ardennes



Benoît DAVE



Céline ROYNETTE



Pierre DEMISSY



Étienne LANOUE



Stéphane BROSTEAUX



David LALLEMENT



Sarah BOURTEMBOURG



Amélie LEGROUX



Laurent MANGEART



Samuel CAILLET



Anne-Sophie BAUSSERON



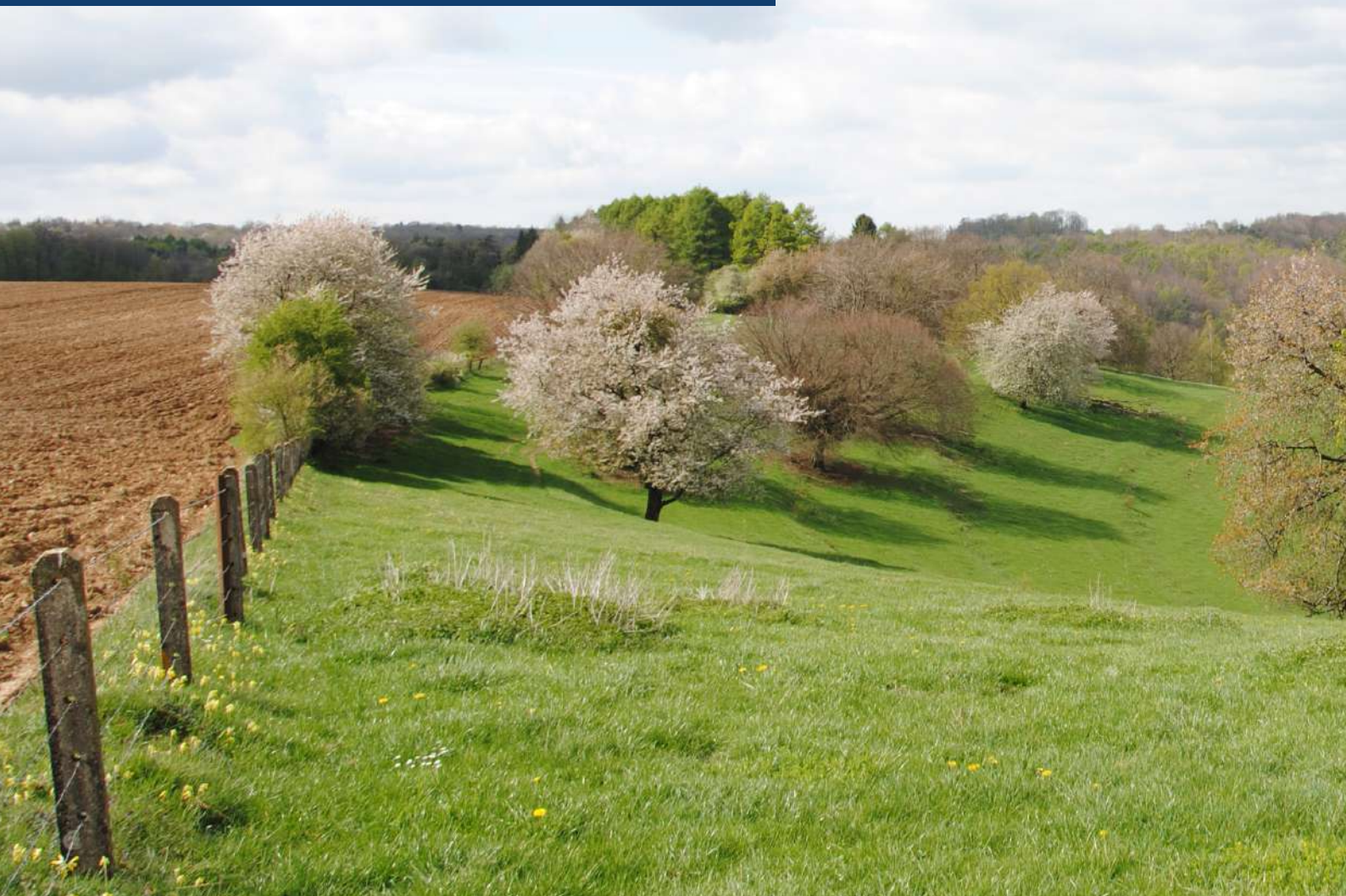
Guillaume NOIZET



Fabien ROUSSEAU

Faites appel à votre Chambre
d'agriculture et **travaillons**
ensemble

pour faire vivre vos projets



Vos interlocuteurs

CHAMBRE D'AGRICULTURE DES ARDENNES

1 rue Jacquemart Templeux - 08 013 CHARLEVILLE-MÉZIÈRES

cda.08@ardennes.chambagri.fr

03.24.56.89.40

Retrouvez les coordonnées de votre Chambre d'agriculture sur
www.ardennes.chambre-agriculture.fr

